

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Laurence Roux, Marlène Hager, Michel Bernard,, Alain Riffard.

Absent(e)s : Patrice Duplan (procuration à Alain Riffard), Sébastien Pavé (procuration à Robert Thiolliere), Christel Berthod, Mathieu Sautel, Pierrot Aymard.

- **Modification de l'ordre du jour** : Le Conseil accepte de mettre en délibération le point « service civique Craux » et de rajouter un point concernant le reversement à la commune de St Andéol de Vals d'un trop perçu par la CAF. A noter la suppression du point décisions modificatives budgétaires
- **Approbation CR réunion du Conseil du 6/10/2016** : Le compte rendu est approuvé.
- **Subvention pour fournitures scolaires à l'IME Amitié - Lalevade** : Une demande est faite pour l'élève Sara Églantine SOYEZ qui habite la commune. Il est décidé d'accorder une subvention égale à celle attribuée pour chaque élève du RPI soit 90 € (52 € pour les fournitures + 32 € pour la coop scolaire).
- **Convention avec le Centre socio-culturel « le Palabre » pour le centre de loisirs 3/14 ans** : Il est décidé de renouveler la convention pour 2017 : la commune participe pour 8,50 € par jour et par enfant accueilli et le Palabre accorde une réduction de 2 € par jour et par enfant sur le prix de journée payé par les familles (ce prix de journée tient compte des ressources du foyer).
- **Convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement** : il est décidé de prolonger la mission d'accompagnement par le CAUE pour l'étude de valorisation paysagère et fonctionnelle de Genestelle et Bise. Il est prévu une durée de 6 mois et une contribution à l'activité du CAUE pour un montant de 1500 euros.
- **Avenant à la Convention d'assistance technique départementale** : La commune a adhéré le 1 avril 2015 à ce service pour l'assistance de base portant sur les travaux d'entretien et réhabilitation de la voirie communale et l'assistance optionnelle pour les travaux d'aménagement de cette voirie, ceci pour une année, renouvelable 2 fois par tacite reconduction et résiliable avec préavis de 6 mois. Il est proposé par le Conseil départemental de remplacer l'assistance optionnelle par des missions à la carte assurées par le SDEA, et de prendre en compte pour le calcul du coût de l'assistance de base (2,50 € /habitant) la population INSEE et non plus DGF. Le Conseil donne son accord pour la signature de cet avenant. Par contre, la commune juge que ce service d'assistance technique n'a pas été à la hauteur des promesses et aussi compte tenu des perspectives de travaux de voirie, le Conseil décide de résilier cette convention au terme du préavis.
- **Marché de travaux service Eau Genestelle** : Le schéma directeur en cours a montré la nécessité de mettre en place 3 compteurs généraux de consommation au départ des réservoirs de Conchis et Craux et la pose d'une vanne de sectionnement générale pour le départ Conchis. Il faut aussi remplacer le compteur de production et certaines vannes défectueuses. Ont répondu à la consultation l'entreprise MBTP pour un montant de 11955€HT et l'entreprise Valette TP pour 9950€HT. Il est décidé de valider la commande à l'entreprise Valette TP.
- **Recrutement et rémunération d'un agent pour le recensement** : le recensement de la population doit avoir lieu en janvier février 2017. Il est décidé d'engager une personne répondant aux qualités demandées pour la durée de ce recensement soit du 9 janvier au 18 février 2017 avec une rémunération au niveau SMIC et un forfait d'indemnité de déplacement de 120 € (soit 480 km à 0,25 €/km). N'ayant pas encore de candidature locale, il sera fait appel à Pôle emploi.
- **Fusion des CC Pays d'Aubenas Vals et Vinobre** : Le Conseil communautaire de la CCPAV lors de sa réunion du 27/10/2016 a pris à l'unanimité plusieurs décisions qui doivent être validées par l'ensemble des communes membres. En considérant que la commune de Lanais

n'entrerait pas dans le nouvel EPCI, le nombre de délégués serait porté à 53 et réparti selon les règles de droit commun (pas de changement pour notre commune). La dénomination serait « Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ». Le siège serait le siège actuel de la CCPAV soit 16 route de la manufacture royale à UCEL. Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

- **Demande d'adhésion de la commune de Lavilledieu à la CCPAV** : Malgré l'opposition du Conseil communautaire de la communauté de commune de Berg et Coiron et de l'ensemble des autres maires de cet EPCI, la commune de Lavilledieu a engagé une procédure de retrait de Berg et Coiron pour rejoindre la CCPAV. Le Conseil communautaire de la CCPAV lors de sa réunion du 27/10/2016 s'est déclaré favorable à cette demande (27 pour, 18 contre, 1 abstention) . L'ensemble des communes membres est consulté et la majorité qualifiée est requise (la moitié des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant la moitié de la population) pour que l'adhésion à la CCPAV soit possible et validée par le préfet. Le maire indique qu'en tant que conseiller communautaire il a voté contre cette admission et explique les raisons de ce choix : le retrait de Lavilledieu de la CC de Berg et Coiron entraînerait de graves difficultés au sein de cette interco. C'est presque ¼ de la population qui s'en irait avec grosse part de la fiscalité professionnelle et ça remettrait en cause l'équilibre et l'organisation intercommunale de cette petite communauté. Les Intercommunalités autour du bassin d'Aubenas ont choisit de travailler à un regroupement en communauté d'agglomération à l'horizon 2020 et des départs individuels, égoïstes, ou pour des désaccords politiques momentanés ne peuvent conduire à une vrai communauté, solidaire et apaisée. De plus, c'est toutes les communes de la future Communauté de Communes du bassin d'Aubenas qui devraient être consultées. Les Conseillers ont par ailleurs reçu un courrier du maire de Lavilledieu qui expose les motivations de sa commune. Le Conseil ne se prononce pas favorablement pour l'admission de Lavilledieu à la CCPAV par 3 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions.
- **Service civique Craux** : Mélissa Mauron a proposé sa candidature à notre offre de mission de service civique pour le château de Craux. Sa candidature a été retenue et la mission doit démarrer début Janvier pour une durée de 8 mois et un horaire théorique de 24h hebdomadaire. Une rémunération de 470,14 € est versée par l'Etat (472,97 au 1/12/17) et une indemnité doit être versée par la collectivité (minimum de 106,94 €). Il est rappelé que les organismes d'accueil doivent servir aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Elle peut être servie en nature, au travers, notamment, de l'allocation au volontaire de titres repas, par virement bancaire ou en numéraire. Les déplacements dans le cadre de la mission ne sont pas couverts par cette prestation. Au vu des charges supportées par la volontaire, notamment celles liés à l'hébergement, il est décidé de fixer une indemnité d'un montant de 300 € et de rembourser les frais kilométriques engagés dans le cadre de la mission au tarif réglementaire soit actuellement 0,25€ le km.
- **Remboursement dotation CAF crèche à St Andéol de Vals**: La compétence crèche est maintenant prise par la CCPAV, mais auparavant la commune participait au financement de ces établissements et une compensation était accordée par la CAF. Une erreur d'attribution a conduit à trop verser 439,25 € à la commune de Genestelle au détriment de la commune de St Andéol de Vals et nous devons régulariser cette régularisation. Le Conseil valide cette opération.
- **Infos diverses** :
 - *Travaux à Bise* : L'entreprise MBTP chargée des travaux de réseaux assainissement, eau et pose des fourreaux réseaux secs s'installe cette semaine et pourra commencer des travaux de préparation au niveau de la STEP. Les travaux sur la voirie débiteront début janvier 2017.
 - *Etude Genestelle et Bise* : Les conseillers ont reçu le CR complet de la première journée du 28/11/16 (un CR sera mis sur le site internet communal). La seconde journée initialement prévue le 19/12/16 aura lieu ce mercredi 14/12/16. La réunion technique sera plus orientée sur Genestelle : traversée par le RD, réserve incendie, stationnements. En fin de journée,

rencontre avec les associations non invitées lors de la précédente réunion.

- *CCPAV : aides diverses aux particuliers :*
Pour l'OPAH : aides (sous conditions de ressources) pour la rénovation des logements (thermique, réhabilitation)
Contacter **Anna FUCHS** Animatrice OPAH-RU
Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals
Maison de l'Amélioration de l'Habitat
9 rue du Docteur Louis Pargoire 07200 AUBENAS
Permanences téléphoniques :
Lundi, mardi, jeudi ; vendredi de 9h30 à 12h30 Au 06.45.67.04.82
Ou par courriel : opah@ccpav.fr
Pour TEPOS, TEPCV (Territoire à Énergie POSitive et TEP pour la Croissance Verte) : aides pour l'amélioration thermique d'un logement (2600 € pour un ensemble de travaux d'isolation, 200 € par huisserie), pour l'installation d'un chauffage bois bûche (500 €) ou automatique (1000 €), de chauffe eau solaire, (1000 €), pour l'achat de poules pondeuses pour la réduction des déchets, ...
Contacter le secrétariat au 04 75 94 61 12 ou contact@ccpav.fr
- *Desserte châtaigneraies :* Des financements peuvent être mobilisés pour la création ou l'amélioration de voies de dessertes pour valoriser les fruits ou le bois des châtaigneraies. Faites remonter les informations à la mairie si des secteurs vous semblent difficilement accessibles.
- *Chiens errants :* encore des attaques de brebis sur le secteur de Conchis.
- *Communes nouvelles :* Le 17 novembre, les communes d'Antraigues, Asperjoc, St Joseph des Bancs, St Andéol de Vals et Genestelle se sont rencontrées pour échanger sur les possibilités de regroupement de communes pour former une commune nouvelle. La plupart des communes seraient assez favorables à un regroupement qui permet de mutualiser les moyens matériels et humains et de gagner en professionnalisme, d'enrichir le débat avec des équipes plus larges. Les premiers points sur lesquels s'accorder sont le périmètre, le siège, le nom de la commune nouvelle. Genestelle est un peu en difficulté pour un regroupement par vallée car orientée sur 2 vallées. Les habitants sont appelés à réfléchir et seront consultés si ce sujet progresse.
- *Nouvelle année :* Quelques dates de rencontres :
 - *dimanche 15 janvier :* repas des anciens à midi à la salle polyvalente de Bise
 - *vendredi 20 janvier 16h30 :* clairette et galette avec les conseillers, le personnel communal et les institutrices.
 - *samedi 21 janvier 20h :* vœux de la municipalité à la salle polyvalente de Bise

La séance est ensuite levée.

Nota : A l'issue des réunions du Conseil municipal, la parole est donnée à l'assistance pour des interventions et propositions d'intérêt général. Il ne sera pas accepté des interventions relatives à des questions personnelles qui doivent être traitées avec le secrétariat de mairie, le maire ou les adjoints, par courrier, Email, rencontre en mairie lors des permanences ou sur rendez vous.